



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le **21 JUIN 2024**

ID : 087-218717809-20240618-2024036-DE

2024-066

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**
Le 18 JUIN
le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Nombre de Conseillers :
en exercice -23-
présents 20
votants 22

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD

ABSENTS : M. LAUSERIE, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. LACOUCHIE

Pouvoirs : Mme PAGLIONE-BISMUTH donne pouvoir à Mme BESSE, M. LACOUCHIE donne pouvoir à M. FOURNIER,

Madame Solange LACOUR a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT VIENNE COMBADE

Vu les articles L 5711-1 à L 5711-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 29 juin 2006, 29 août 2011, du 19 décembre 2018, du 10 novembre 2022 et du 16 novembre 2023 portant création et modifications des statuts du Syndicat Vienne Combade ;

Vu les statuts du Syndicat Vienne Combade tels que modifiés par la délibération n°2024-009 du comité syndical en date 6 juin 2024,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le syndicat assure pour ses membres (à ce jour : Champnétery, le Châtenet-en-Dognon, Moissannes, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Martin-Terressus, Saint-Priest-Taurion, la Communauté de Communes Briance-Combade, le Syndicat des Allois) la compétence production d'eau potable et depuis le 1er janvier 2023, pour les communes de Saint-Léonard de Noblat, le Châtenet-en-Dognon et Champnétery la compétence distribution de l'eau potable.

Madame le Maire informe l'assemblée que les communes d'Ambazac, Saint-Laurent-les-Eglises et Sauviat-sur-Vige souhaitent adhérer au Syndicat Vienne Combade. En conséquence les statuts doivent être modifiés. Madame le maire précise que par délibération du 6 juin 2024 le comité syndical a approuvé à l'unanimité la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Vienne Combade

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 19/06/2024
Qualité : MAIRE

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Claudette ROSSANDER